

Intitulé de l'action : Réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle.

Programmes nationaux ou régionaux associés :

Action nationale pluriannuelle de l'inspection des installations classées, encadrée par la circulaire « stratégie substances » du ministère de l'écologie et du développement durable en date du 13 juillet 2004. Plan régional pour la qualité de l'air des Pays de la Loire.

Sous-action : -

Réf. PNSE : 7

Priorité : 1 2

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » :

DRASS
DRIRE
DRTEFP

Responsable de la mise en œuvre de l'action : DRIRE

Participant(s) : Préfectures, DDSV, ADEME, INERIS

Enjeux et Objectifs

Certaines activités industrielles peuvent être la source d'émissions toxiques pour la santé. C'est pourquoi l'inspection des installations classées s'est attachée depuis plusieurs années à prescrire les actions nécessaires à la limitation de ces émissions. Les rejets de dioxines des incinérateurs de déchets, secteur fortement représentatif de cette problématique, ont ainsi en particulier pu être ramenés pour la région de 15 grammes en 1998 à 0,2 gramme en 2003.

L'adoption le 21 juin 2004 du plan national santé-environnement et la décision prise dans ce cadre par le ministère de l'écologie et du développement durable de conduire une action de maîtrise et de réduction systématiques des émissions dans l'air des substances identifiées comme pouvant être à l'origine de pathologies graves, notamment de cancers, amène l'inspection des installations classées à approfondir les actions déjà engagées et à en élargir le champ, tant en ce qui concerne les éléments ou composés visés (plomb, cadmium, mercure, dioxines, benzène et autres composés organiques volatils toxiques) que les secteurs d'activité concernés (fonderies, incinération des déchets, installations de combustion utilisant des combustibles fossiles, raffinage du pétrole, installations utilisatrices de solvants toxiques,...). L'objectif est d'amener les exploitants à définir un programme d'amélioration en vue de limiter, autant que le permettent les meilleures technologies disponibles, voire de supprimer les rejets de ces substances, à horizon 2010

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Action	Commentaires
DRIRE	31/12/04	Réalisation d'un état des lieux (établissements potentiellement concernés), pré-définition des actions à mener pour l'atteinte des objectifs de maîtrise recherchés	Nombre d'établissements potentiellement concernés : - au 31/12/04 : 67 - au 31/03/07 : 69
DRIRE	31/12/05	Obtention de propositions d'améliorations de la part des exploitants en termes de maîtrise de leurs émissions.	
DRIRE	30/04/06	Elaboration d'un programme régional d'actions, avec déclinaison pour chaque établissement concerné	
Préfets, DRIRE	31/07/06	Prescription des actions d'amélioration adaptées à chaque établissement	

Autres acteurs impliqués : industriels, CCI, préfectures, DDSV

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Organisation de journées d'information et de sensibilisation sur les enjeux et les objectifs en direction des secteurs d'activité concernés (secteur prioritairement envisagé : les fonderies de métaux)

Moyens humains et budgétaires associés :

Programme pluriannuel de renforcement de l'inspection des installations classées, prévu par la stratégie nationale du développement durable.

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	27 établissements identifiés. Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Nantes Saint-Nazaire, confortant la nécessité d'un haut niveau d'exigence en ce qui concerne la maîtrise des émissions aériennes polluantes.
Maine-et-Loire	17 établissements identifiés
Mayenne	7 établissements identifiés
Sarthe	14 établissements identifiés
Vendée	4 établissements identifiés

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (au 31/12/2004)	Objectif	Etat d'avancement (au 31/12/07)
Etablissements ayant réalisé les actions nécessaires pour la maîtrise de leurs émissions de substances toxiques ou présentant une situation correcte en matière de maîtrise de leurs émissions de substances toxiques	16 (sur 69 identifiés)	69	48
Etablissements ayant engagé un plan d'actions pour la maîtrise de leurs émissions de substances toxiques	-		21
Emissions régionales de composés organiques (COV) toxiques (hors benzène) en provenance des établissements concernés			
Nb. d'établissements / Emissions (t/an)	30 établissements 811 t/an		30 établissements 125,5 t/an

Observations

Les plans d'actions d'amélioration prescrits aux industriels devront en particulier les conduire à mettre en place les moyens permettant de limiter strictement, voire de supprimer leurs émissions de substances toxiques. Les gains cumulés enregistrés à travers la réalisation de ces plans de progrès seront chiffrés et comparés aux objectifs globaux de réduction des émissions attendus au niveau national à l'horizon 2010.